

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Frédérique Lamontagne](#)

<https://www.cadre21.org/membres/59f19a05f5029a956bc68b30>

Date d'obtention : 2020-11-20 19:07:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le sextage est un phénomène grandissant. Il constitue une forme de pornographie juvénile en droit criminel canadien. C'est pourquoi en autant cas, nous devons regarder les images intimes se retrouvant sur les appareils des élèves. La méthode d'intervention Sexto est un partenariat entre l'école secondaire, le service de police ainsi que le DPCP. La méthode d'intervention Sexto a pour but d'agir en bienveillance auprès des jeunes adolescents. Le but du projet d'intervention Sexto permet de responsabiliser l'adolescents aux incidents liés au sextage. Afin d'utiliser la trousse d'intervention Sexto, il faut s'assurer de respecter 3 critères: Être intervenant scolaire du secondaire, avoir eu la formation, les policiers de mon territoire doivent avoir eu la formation Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va me permettre de bien utiliser la trousse d'intervention Sexto en suivant chacune des étapes sans appeler immédiatement les policiers en cas d'incidents impulsifs. Après les étapes de la trousse que l'intervenant scolaire doit faire, il faut dans chacun des dossiers sextage, appeler le policier. Il est important de se rappeler, qu'en cas de récidive, il s'agit d'un acte malveillant, il faut immédiatement appeler le service de police de mon territoire et confisquer le cellulaire dans le sac prévu à cet effet.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout d'abord, il est important de rencontrer les élèves impliqués UN à la fois. Il faut aussi préciser aux élèves impliqués de ne pas parler de l'incident aux autres élèves afin d'éviter d'ébruiter la situation et d'éviter la propagation. L'élément le plus important selon moi est de JAMAIS regarder les photos ou vidéos dans une telle situation. Lorsque je devrai intervenir, je ferai attention de bien suivre les étapes et de remplir la grille d'évaluation de l'incident pour chaque élève impliqué. Après de la victime, il sera important de la rassurer en étant bienveillant et en ne jugeant dans aucun cas les gestes posés.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

